

Département des Côtes d'Armor

ARRONDISSEMENT DE SAINT BRIEUC**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DU LIÉ*****Siège social : 60, Le Pont-Querra - 22210 PLÉMET*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026****Membres
en exercice****18****Présents 16****Votants 16**

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, le Comité Intercommunal d'Adduction d'Eau du Lié s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, salle de Réunions, Espace Docteur Louis PITON, le Pont-Querra à Plémet, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC, Président et en présence des Délégués du Syndicat.

Présents : Mmes HOLLEBECQ, BIZET et ROBERT, Mrs GUILLOU, LE GALL, LEVEAU, MALESTROIT, PELLION, MASSE, FERNANDEZ, MARCADE, LE FRANC, JOUAN, ETTOUATI, LE BIHAN, BOURGEOIS.

Excusés : Mrs OLIVE, QUINIO, ALLIO

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ

Délibération 2026-50**TRAVAUX TRANCHE 64 : AFFERMISSEMENT DE TRANCHE OPTIONNELLE 2**

Lors de la séance du 5 mars 2026, le comité syndical avait attribué le marché de la 64^{ème} tranche de travaux au groupement d'entreprises SEEG/CISE TP pour un montant de 1 322 046.98 € H.T.(soit 1 586 456.37 € TTC) se décomposant en une tranche ferme pour 1 059 888.02 € H.T. et 3 tranches optionnelles pour 262 158.96 € H.T. Les tranches optionnelles 1 (HEMONSTOIR) et 3 (LA PRENESSAYE) ont déjà été affermies. Compte tenu des crédits disponibles, il est proposé d'affermir la tranche optionnelle 2 portant sur un tronçon à « la belière » sur LOUDEAC

Après délibéré le comité syndical par 16 voix POUR :

- Décide d'affermir la tranche optionnelle 2 d'un montant de 95 087.46 € H.T.
- Autorise le président ou son représentant à signer toutes pièces s'y afférant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Ronan FERNANDEZ

Le Président.
Georges LE FRANC